



académie
Lyon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire

Saint-Étienne, le 3 juillet 2018

L'inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école,
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles
S/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

IENA

Affaire suivie par :
Cyril THOMAS

Téléphone :
04 77 81 41 71

Télécopie :
04 77 81 41 18

Mél. :
ce.ia42-iena@ac-lyon.fr

Adresse :
11, rue des docteurs Charcot
42023 Saint Etienne cedex

Objet : mise en œuvre des APC.

Référence : note de service 2018-049 – Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome.

Les activités pédagogiques complémentaires évoluent pour se consacrer plus spécifiquement aux élèves éprouvant des difficultés d'apprentissages fondamentaux et notamment la maîtrise de la lecture. Elles constituent une des réponses dédiées à l'accompagnement des élèves les plus fragiles.

Dans la pratique quotidienne, disposer d'un temps spécifique avec un petit groupe d'élèves est un atout fort pour garantir un suivi adapté et de qualité. L'ambition est d'offrir à ces élèves des temps particuliers d'appropriation, de consolidation et d'anticipation.

Les conseils de cycles de chaque école (avec d'autres écoles de proximité) penseront un dispositif collectivement organisé. Il sera consacré à des élèves dont des besoins spécifiques auront été repérés dans le domaine de la lecture et de la maîtrise de la langue.

Le dispositif, organisé annuellement, est présenté en conseil d'école. Les parents d'élèves peuvent être associés aux séances d'APC. Un accompagnement par le pôle ressource et l'équipe de circonscription peut être sollicitée.

Lors de la réunion de rentrée des directeurs, un ensemble de ressources est mis à disposition des équipes pour faciliter l'élaboration des APC et penser différents types d'organisation. L'innovation doit pouvoir trouver ici toute sa place : outil, espace, démarche ...

Dans ces organisations, le travail concerté entre l'école maternelle et l'école élémentaire apparaît comme un incontournable. Une planification par période scolaire semble une bonne temporalité. Une réflexion et une organisation inter-cycles est une possibilité pour favoriser les continuités scolaires. Il est tout à fait envisageable de proposer une intervention des enseignants de CP en GS en juin notamment.

Le temps d'APC total de l'école est à convoquer en fonction des besoins : l'ensemble des heures d'APC du cycle est mutualisé et mobilisé pour les élèves prioritaires.

Des formats variés sont à encourager, intervention à deux avec un groupe plus important, entretiens individualisés, ateliers de lecture de différents types...

A l'école maternelle, les APC pourront se dérouler en présence des parents lorsqu'elles permettent de rendre lisibles les attendus de l'école, en particulier dans le cadre d'une première scolarisation. Ces temps de travail en petits groupes seront profitables pour des activités langagières.

Les équipes de circonscription assureront la mutualisation des propositions et le partage d'expériences.

Dans la planification, la place des APC sera choisi judicieusement pour permettre la participation de tous et tenir compte des rythmes de vie des enfants et de leur famille. Une pause méridienne minimum de 1h30 est indispensable. Aucun élève ne doit être empêché d'accès aux APC.

Les directeurs feront parvenir aux inspecteurs de l'éducation nationale le projet annuel des APC proposé à l'aide de l'avenant au projet d'école pour le 21 septembre 2018. Ce dernier a été modifié pour ancrer la réflexion sur la personnalisation des apprentissages des élèves.

En fonction des choix réalisés notamment sur la période, plusieurs avenants peuvent être envoyés.



Jean-Pierre BATAILLER

Avenant annuel – Activités pédagogiques complémentaires – année scolaire 201.-201.

École : _____ Circonscription : _____ Total d'heures APC : _____

Période			
Compétences spécifiques travaillées.			
Objectifs d'apprentissages			
Nombre estimé d'élèves			
Nombre d'heures consacrées.			
Noms des enseignants concernés.			

Demande d'aide et de conseils auprès du pôle ressources :

Signature du Directeur d'école

Retour de l'inspectrice/eur de circonscription avant présentation au conseil d'école :